

*Questions orales*

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, lorsque nous aurons une charte des droits au Canada qui s'appliquera à tous les Canadiens, le gouvernement fédéral, comme les gouvernements provinciaux, devra s'assurer que chaque loi respecte la Charte des droits. Or, nous savons au ministère de la Justice que nous devons amender plusieurs lois au Parlement de façon à éliminer des lois certaines causes de discrimination. Et si, malheureusement, 100 lois au Québec contiennent des éléments de discrimination, j'espère que le gouvernement sera très heureux d'agir rapidement pour faire disparaître de ces lois tous les éléments de discrimination.

\* \* \*

[Traduction]

**LES CORPORATIONS****LA MANIPULATION DES PRIX DANS L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—  
LES POURSUITES JUDICIAIRES**

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations concernant le rapport du directeur de la fixation des prix. Il me semble que c'est une question de simple justice naturelle. Le gouvernement ne peut pas chercher à se soustraire à ses responsabilités en disant simplement qu'il accepte les recommandations du directeur. Dans le cas présent, le gouvernement adopte une attitude à la Star Chamberish, dans la mesure où il déclare que des gens sont coupables et qu'il leur accorde deux ans pour prouver qu'ils sont innocents. Pourquoi le gouvernement n'intente-il pas des poursuites immédiatement en saisissant les tribunaux de cette affaire? Les tribunaux sont libres, ils sont indépendants, et pourquoi donc ne pas procéder par la voie judiciaire normale? Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas dès maintenant?

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, je me demande si le député était présent il y a quelques instants.

**M. Stevens:** Répondez à la question.

**M. Ouellet:** Le genre de questions qu'ont posées les députés de Hamilton-Wentworth et de Northumberland-Durham un peu plus tôt sous-entendaient qu'il fallait prendre au sérieux et accepter les données rassemblées par le directeur des coalitions...

**M. Hnatyshyn:** C'est ce que vous avez dit.

**M. Ouellet:** ... et considérer que l'affaire était close. Ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Il a permis au directeur de témoigner devant la Commission sur les pratiques restrictives de commerce et aux sociétés de faire connaître leurs vues et d'obtenir une décision de la part de cette commis-

sion d'après les témoignages soumis au tribunal. A mon avis, ce n'est pas nous qui sommes allés trop loin mais bien le collègue du député qui a tiré des conclusions à la légère.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, le ministre ne peut pas tenter de rejeter la responsabilité sur l'opposition. Cela ne passera pas. Le ministre sait que le directeur doit préciser dans son rapport annuel s'il y a des preuves suffisantes pour justifier des poursuites. Ce rapport sortira aujourd'hui, mais le ministre n'a pas eu le courage d'en saisir la Chambre à l'appel des motions.

Dans ce rapport, qui doit être remis aujourd'hui et qui est mystérieusement tombé aux mains des journalistes, le directeur précise qu'il a constaté une collusion des sociétés pétrolières en vue de fixer les prix, et il y fait des recommandations précises sur la façon de mettre fin à cette pratique. Voilà ce que dit le rapport. Le ministre l'a certainement lu, alors à quoi sert maintenant de renvoyer la question à la Commission des pratiques restrictives du commerce? Qu'avons-nous à y gagner, à quoi cela aboutira-t-il si la Commission n'est pas habilitée à rendre une décision sur cette question?

**M. Ouellet:** Madame le Président, je crois que le député préjuge de la décision dans cette affaire.

**Une voix:** Non.

**Une voix:** Si.

**M. Ouellet:** J'invite les députés à lire d'abord le rapport et à juger par eux-mêmes des preuves qui y sont exposées. Ainsi, peut-être dans quelques jours, pourront-ils discuter en toute connaissance de cause d'un document que tout le monde aura en main, au lieu de se livrer à des spéculations prématurées comme le fait le député.

\* \* \*

**LE TRANSPORT MARITIME****LE DÉMÉNAGEMENT DE LA COMPAGNIE DART CONTAINER LINE  
SERVICE DE HALIFAX—LA DATE DE L'ANNONCE**

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports à propos du retrait de la compagnie Dart Container Line du port de Halifax. Le ministre est maintenant au courant des torts que ce retrait a causés. Il sait aussi que les habitants de la Nouvelle-Écosse lui reprochent cette initiative ainsi qu'au CN et qu'on l'accuse d'aider les armateurs Cast à favoriser le port de Montréal au détriment de celui de Halifax.

Quand le ministre a-t-il avisé la Commission des ports nationaux, l'administration du port de Halifax et son collègue de cette ville, le ministre du Travail, de cette mesure? Pourquoi n'a-t-il pas fait connaître ce renseignement pour que les gens sachent ce qui se tramait et puissent s'y opposer?